



GENE

Groupe Écologique de Nemours et des Environs
association loi 1901

Nemours, le 1er février 2021

Du 14 janvier au 1er février 2021,
« Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation des rejets du système d'assainissement de la STEP (STation d'EPuration) située à Saint Pierre les Nemours ».
(n°98/DAE/2E/096 du 01/10/1998, prorogé du 28/09/2018 au 01/10/2020 N°2018/DDT/SPER/229B)

En préambule :

Nous réitérons notre attachement à l'**enquête publique** en général qui par ailleurs paraît plus que menacée par la Loi et les pouvoirs publics alors qu'elle est le meilleur, parfois le seul, en tout cas le premier moyen des populations concernées pour défendre leur cadre de vie et leur environnement. Certains voudraient faire évoluer la législation vers sa suppression pure et simple après en avoir diminué sérieusement son importance au point qu'elle est considérée trop souvent comme une simple formalité. Nous encourageons depuis toujours nos concitoyens à mettre leurs remarques sur le registre du Commissaire, conclusion de ce qui a été bien souvent l'occasion de la première approche du dossier et de ce que chacun/chacune peut faire individuellement et/ou collectivement pour répondre à un problème posé. *Rares sont les occasions où on nous demande notre avis pour amender notre avenir, profitons de chacune d'elles.*

Si bien souvent des enquêtes nous ont, par le passé, déçues quant à leurs conclusions ou l'attention qu'elles ont retenues, faisons aujourd'hui le pari que le **Commissaire enquêteur** pressenti sera porté par tout le sérieux dû à sa fonction. Nous comptons d'autant plus sur lui pour mettre à plat puis examiner soigneusement ce dossier qui engage l'avenir écologique de toute la zone.

Avant-propos :

Les relations entre le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable) et le GENE (Groupe Ecologique de Nemours et des Environs - 1979-2021) ont toujours été constructive depuis l'époque où l'épandage des boues dans le Sud 77 suscitait de vives inquiétudes (nos premières rencontres).

Nous avons toujours suivi les travaux du Syndicat, participé à des réunions, demandé à la SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural - l'exploitant) l'organisation de plusieurs visites (d'autres sont prévues).

Nous y avons toujours vu une volonté de vraie transparence de l'un et de l'autre et une confiance mutuelle.

Venons - en à la STEP NEMOSIA - avec quelques remarques :

- Nous n'avons aucune remontée négative sur le visuel, le bruit, les odeurs - le site semble bien intégré depuis ses origines dans cette zone industrielle située à côté de la déchèterie de Saint Pierre.
- Mise en service en 1999, il s'agit d'une station de type boues activées en aération prolongée. Elle se compose d'un local administratif, d'un laboratoire, d'un local boues et d'un local prétraitements. En ce qui concerne les ouvrages hydrauliques, il y a un bassin d'orage, un bassin tampon, les prétraitements (dégrillage + dégraissage / dessablage), deux bassins d'aération, et deux clarificateurs.
Les eaux traitées transitent à travers un canal de comptage avant rejet dans le Loing.
La filière de traitement des boues est constituée d'une centrifugeuse.

- Le fonctionnement normal semble satisfaisant.
- Les rejets sont « dans les clous » selon les normes fixées par la Loi. Les surveillances de la SAUR - le fermier - et des Services du Département sont performants.
- Les entretiens et les réparations sont réguliers et devraient continuer à être satisfaisants à l'avenir.
- L'état de veille permanent devrait permettre d'intervenir rapidement pour diminuer voire supprimer des pollutions éventuelles.
- Nous espérons que les derniers récalcitrants (y compris les particuliers) seront raccordés au Réseau.
- Nous attendons une attention particulière réservée aux activités industrielles et artisanales (usines, garages, stations de lavage...). Quels risques et quels garde-fous ?
- De même nous espérons beaucoup de sérieux dans la destination des matières sèches vers les zones agricoles (compost, épandage...).

A ce stade, nous ferons une conclusion en plusieurs points :

- Les normes d'aujourd'hui pourraient/devraient évoluer demain, il faut y réfléchir...
- Médicaments, hormones, résidus de chimiothérapie et de radiothérapie, micro-plastiques, polluants chimiques, métaux lourds passent aujourd'hui à travers les « mailles du filet » et ne sont même pas pris en compte le plus souvent. Le problème devrait être abordé dès que possible au plus haut niveau de l'état.
- Il faudra s'occuper davantage du pluvial qui lessive abondamment les toits, les parkings, les rues et les routes devenant le réceptacle de résidus d'hydrocarbures non brûlés, de poussières de pneumatiques et de freins, résidus bien plus importants et sur lesquels « on » est bien plus discrets que sur les rejets de particules des moteurs diesels (et les problèmes restent similaires avec les véhicules hybrides, électriques, etc...).

Ces 3 derniers points de la conclusion nous semblent suffisamment sérieux et importants pour recommander une autorisation limitée à 10 ans (et non 30 ans !) car l'urbanisation et les activités industrielles risquent de faire exploser les volumes d'eau usées à traiter (démographie en hausse, fuite de la capitale et des banlieues). Il sera plus que temps de faire le point sur l'évolution de tous ces paramètres et sur les capacités techniques et innovantes encore inconnues ou non retenues aujourd'hui pour les aborder et les résoudre (si possible).

L'eau est un bien collectif trop précieux (les nappes, les cours d'eau) pour ne pas lui accorder l'importance incontournable qu'elle doit avoir afin de préserver toute vie sur Terre au vu de sa qualité environnementale (toujours fragile et qu'il faut protéger « bec et ongles ») et de sa rareté croissante (mode de vie gourmand, sécheresse...)

Pour le GENE, le Président, Bernard Giaminardi,